

## **PREPARATION DES JO 2024, LA DIRECTION COMMENCE A TOMBER LE MASQUE ...**

### **FO REVENDIQUE LE RESPECT DES REGLES ET DES ACQUIS !**

Le mardi 19 septembre la direction a réuni les syndicats pour présenter une 1<sup>ère</sup> version de son projet d'adaptation de l'activité pour la période des JO 2024. Dans le même temps nous avons appris que les encadrements commençaient localement à informer les salariés, et qu'un point sur le sujet était inscrit à l'ordre du jour du CSE du 28 septembre prochain. Sans attendre nous avons écrit au DRH d'ADP pour réaffirmer nos exigences et nos revendications :

#### **FORCE OUVRIERE REVENDIQUE UN ENGAGEMENT ECRIT SUR LE RESPECT, DES DROITS ET DES ACQUIS**

Extrait de la lettre au DRH :

(...) La direction doit s'engager avant tout à respecter l'ensemble des droits, acquis et garanties collectives. C'est de cet engagement que doit découler l'organisation des JO 2024.

" (...) Nous réitérons notre revendication de principe dont doit découler tout votre projet d'organisation des JO : Dès à présent la direction doit donner des engagements écrits – consultables par l'ensemble du personnel – que les conditions de travail, les règles de congés et de temps de travail, et plus généralement les droits des agents seront respectés et appliqués. (...)"

#### **ACCES AU PLATEFORME : FORCE OUVRIERE REVENDIQUE DES GARANTIES ECRITES QUE LA DIRECTION N'ENGAGERA AUCUNE SANCTION POUR RETARD**

Extrait de la lettre au DRH

" (...) La presse révèle que 185 km de voies de circulation en région parisienne seront réservés aux JO (...) dont la totalité d'une voie sur l'A1 entre Roissy et porte de la chapelle. (...) l'accès aux plateformes de Roissy et du Bourget seront fortement impactées (...) Tout laisse à penser qu'Orly le sera également. (...)"  
(...) Pour FORCE OUVRIERE, il nous semble important que les autorités publiques puissent s'engager vers l'accréditation de l'ensemble des personnels pour les accès aux plateformes. Avec ou sans accréditation, FORCE OUVRIERE estime urgent que la direction s'engage immédiatement par écrit à ne pas engager une quelconque mesure de sanction pour des retards aux prises de poste (...)"

#### **CONGES PAYES : FORCE OUVRIERE se prononce pour aucune période d'interdiction de pose de congés et aucune limitation dans le nombre de jour à poser FORCE OUVRIERE revendique le retour aux bonnis**

Extrait de la lettre au DRH

" (...) Vous êtes revenus sur la règle des 20% de prise de congés payés en simultané, en expliquant qu'il fallait être "plus rigoureux" dans certains groupes de travail, en particulier chez les opérationnels. Vous envisagez aussi de limiter la durée des congés (2 semaines maximum) sur la période des JO. Vous avez enfin évoqué la possibilité d'une restriction de quelques jours (autrement dit une interdiction) de pose de congé aux alentours du 15 août.

Pour Force ouvrière, il est hors de question d'accepter les mesures envisagées par la direction. (...)"  
(...) Rappelons qu'auparavant vous avez remis en cause les bonifications de congés payés en parallèle de PACT. Il s'agissait d'un véritable acquis pour les personnels qui aurait toute son utilité aujourd'hui. (...)  
L'activation de bonifications de congés n'étaient pas soumis à l'activité du service mais à l'appréciation de

l'agent. Ces bonifications constitueraient une véritable incitation (et une compensation) pour l'ensemble des personnels à poser des congés en dehors de la période estivale.

(...) **hors de question d'accepter une quelconque période (courte ou longue) de restriction du droit à poser des congés. FO revendique nettement un engagement écrit de la direction sur cette demande.**

(...) **FORCE OUVRIERE revendique que les JO sont l'occasion de revenir aux retours des bonifications tel qu'avant PACT/COVID qui constituaient une véritable incitation à poser des congés en dehors des périodes estivales.**

#### **CHARGE DE TRAVAIL**

#### **FORCE OUVRIERE REVENDIQUE UN PLAN D'EMBAUCHE POUR SURCROIT DE TRAVAIL**

Extrait de la lettre au DRH :

*" (...) Afin d'absorber la charge supplémentaire et temporaire de travail résultant des JO et de permettre la pose de congés, FORCE OUVRIERE revendique le retour à un plan d'embauche saisonnier sous statut, notamment pour les enfants du personnel. Cela suppose de l'organiser en amont sans tarder. (..."*

*(...) Pour FORCE OUVRIERE, avant d'envisager un quelconque volontariat, il convient d'envisager d'abord un plan de recrutement (sous statut) d'urgence pour revenir à l'effectif d'avant COVID comme nous l'avons toujours revendiqué. (...)"*

#### **COMPENSATION FINANCIERE :**

#### **FORCE OUVRIERE revendique des compensations sérieuses**

Extrait de la lettre au DRH :

*"(...) Vous avez évoqué le modèle du Service Hivernal pendant notre réunion, vous n'avez à aucun moment parlé de compensations ou de contreparties pour les salariés. Il semble donc, comme nous l'avons dénoncé cet été, que le recours au volontariat (qui n'a aucun statut chez ADP) se substitue au renforcement attendu des équipes, sans en plus que les volontaires retirent le moindre bénéfice de leurs efforts. (...)"*

#### **FO revendique :**

- **La garantie de pouvoir poser des congés estivaux en 2024, sans restriction ;**
- **L'accréditation de tous les salariés pour pouvoir se déplacer sans contraintes ;**
- **Le remplacement sans délais de tous les départs RCC ;**
- **Le renfort pour "augmentation temporaire d'activité" des équipes opérationnelles par des CDD sous statut ;**
- **La remise en œuvre définitive des bonifications de CP comme elles existaient avant juillet 2020 ;**
- **Des contreparties égales pour tous les salariés qui travailleront pendant la période.**